

REUNION PUBLIQUE
vendredi 24 janvier 1997
20 h à la salle polyvalente
TOUTE LA POPULATION EST INVITEE
verre de l'amitié

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JANVIER 1996 AU 25 NOVEMBRE 1996 SOIT 19 SEANCES

☞ **Fonctionnement des commissions et administratif**

- Approbation des redevances ski de fond "Dran"
- Renouvellement convention avec la Communauté de Communes de Thônes.
- Adoption des statuts du SIVU du Fier "A-D-B"
- Demande de subvention pour fuites eau
- Lettre CSI Thônes évoquant des problèmes
- Mise en place de l'abonnement en tarification eau
- Vote de l'indemnité du Trésorier Municipal
- Propose candidat au C.A. de la Régie Electrique

☞ **Décisions concernant les finances et autres**

- Approbation compte administratif Principal 1995
 - Fonctionnement + 180 893 f
 - Investissement + 903 268 f
- Approbation compte administratif Eau-Assain 95
 - Exploitation + 170 161 f
 - Investissement + 265 456 f
- Reconduction taux des impôts locaux pour 1997
 - taxe habitation = 6.50% foncier bâti = 8.50%
 - foncier non bâti = 30% taxe profession. = 12%
- Vote du budget primitif principal 1996
 - Fonctionnement + 1 341 242 f
 - Investissement + 1 079 748 f
- Vote du budget primitif Eau-Assain 1996
 - Exploitation + 258 225 f
 - Investissement + 343 082 f
- Fixe l'indemnité de logement instituteurs
- Fixe l'indemnité de gardiennage église

☞ **Décisions concernant l'urbanisme**

- Demandes de C.U. favorables=2 défavorables=3
- Déclaration Travaux = 4 avis favorables
- Permis de construire = 3 avis favorables
- Création plan zonage pour Carte Aptitude des Sols
- Acceptation Carte Aptitude des Sols pour l'Assainissement
- Souhaite être consulté sur POS Thorens-Glières
- Souhaite être consulté sur POS Alex
- Souhaite être consulté sur POS Thônes
- Lancement dossier réalisation pour Secours Incendie ZA

☞ **Travaux et divers**

- Acceptation devis ONF travaux forestiers 24095f
- Conventions locations terrains
- Création emploi occasionnel pour arrosage fleurs
- Vente de chablis
- Ne délègue pas la maîtrise d'ouvrage "protection captages"
- Vente de notre part du relais TV d'Alex à TDF
- Examen du dossier de réorganisation de la DDE
- Convention avec France Télécom pour pylône "Itineris"
- Travaux remise en état suite orages juillet 96
- Dénégement confié à Ets C.PERRILLAT
- Mutation gérance du bar

☞ **Les gros dossiers**

- Avis favorable sur Contrat Développement Globale entre le Bassin Annécien et la Région Rhône-Alpes
- Projet de cantine scolaire
- Avis favorable sur carrière gravier "SA Mermier" à Alex
- Avis favorable sur enquête publique extension Mobalpa
- Création section maternelle et embauche d'une ATSEM
- Examen du projet Européen NATURA 2000

☞ **Tarification eau pour 1997**

- 4,00f le m3 jusqu'à 500m3
- 2,50f le m3 au delà de 500m3
- abonnement 150f par logement
- droit de raccordement au réseau 1500f

☞ **Tarification Ordures Ménagères pour 1997**

- 405f par ménage + 64f par personne
- 275f par résidence secondaire
- 200f par meublé

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE APPLICABLE EN 1997
Pour les particuliers et associations du canton ainsi que ALEX et DINGY ST CLAIR**

Location pour **1/2 journée** (de 8 h à 16 h ou 16 h à 24 h) **600 f**

Location pour **1 journée** (de 8 h au lendemain 8 h) **1 200 f**

Location pour **2 journées** (de 8 h au surlendemain 8 h) **1 800 f**

Location salle de réunion en 1/2 journée **300 f**
Accès gratuit à cette salle pour les réunions d'associations de la commune

*Une réduction de 50% sera appliquée pour les résidents de La Balme de Thuy et leur filiation directe.
Une réduction de 50% sera appliquée pour les associations de La Balme de Thuy*

Pour Tous : un chèque de caution de **2 000 f** sera exigé lors de la signature du contrat de réservation

LA BALME DE THUY ET SON PATRIMOINE

Un document d'inventaire du patrimoine de la commune, a été dressé en 1988, par le Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute Savoie, à la demande du Conseil Général de la Haute Savoie.

Ce document, archivé en mairie et appelé Pré-Inventaire, comporte des photographies de bâtiments et objets Religieux : église, chapelles, vitraux, statues, tableaux, chandeliers, calices, ciboires, croix, etc...

A la suite d'un courrier de Mr Le Secrétaire Général de la Préfecture, proposant le classement ou l'inscription "Monument Historique", d'objets religieux (ciboires et calices) inscrits au Pré-Inventaire de la commune, il a été organisé une réunion entre Mr le Curé Paul BLANCHOZ, les représentants de la Paroisse et le Conseil Municipal, afin de définir la propriété et donc la responsabilité, des biens ou objets proposés au classement ou à l'inscription Monument Historique. A la suite de cette réunion, il a été convenu que Mr le Curé accompagnerait le Maire à la Préfecture, pour assister à la Commission Départementale de Classement.

A l'occasion de la réunion de la Commission Départementale de Classement du 4 décembre 1996, la question concernant la propriété et la responsabilité des biens ou objets inscrits au Pré-Inventaire de la commune, a été posée à Mr DUPUIS Secrétaire Général de la Préfecture, représentant de Monsieur le Préfet.

Voici sa réponse : " ... la loi de 1905 a instauré la séparation des biens de l'Eglise et de l'Etat.
Tous les biens, objets et mobiliers d'avant 1905 inscrits au Pré-Inventaire, sont propriété de la commune et placés sous la responsabilité du Maire. Il appartient aux personnes ou associations qui le souhaitent, de faire valoir leurs droits sur les biens ou objets inscrits au Pré-Inventaire, en justifiant de titres de propriété..... "



DENEIGEMENT 1996-1997 CHANGEMENT D' ENTREPRISE



A la suite d'une entrevue, à l'automne 1995, entre Mr AVET Marcel et le Maire, le gérant de la SA MERMIER avait indiqué que le déneigement n'étant pas son activité principale, il effectuait ce travail pour rendre service à la commune, et nous encourageait à trouver une autre solution.

Diverses démarches entreprises par le Conseil Municipal durant l'été 1996, nous ont conduit à faire effectuer le déneigement de la commune par l'Entreprise C.PERRILLAT.

❄ Pour le secteur Charvex le déneigement sera assuré par LAFRASSE Bernard

❄ Pour saler les portions de voies communales dangereuses, du sel est mis à disposition des habitants : au village (dans le local poubelles), à Charvex (vers la Chapelle).

Comme vous avez pu le constater, la relève des compteurs d'eau n'a pas été faite de manière automatique.

La Régie d'Electricité de Thônes, chargée de ce travail, a dû faire face à un problème technique :

- adaptation du logiciel informatique de relève et du matériel =

Souhaitons que tout soit opérationnel en 1997.

En attendant, que chacun se rassure, les factures d'eau seront quand même produites.